

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 9 février 2018

Bureau de vote

Vont faire partie du bureau de vote du dimanche 4 mars prochain, Mme et MM Cavallaro Patricia, Brea Benjamin, Di Paolo Antoine et Marti Serge.

Procès-verbal de l'assemblée municipale

La mise en dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 4 décembre 2018 n'a suscité aucune remarque ni aucune opposition. Le Conseil municipal a approuvé ce procès-verbal lors de sa séance du lundi 5 février 2018.

Autorisation accordée

Le Conseil municipal va répondre favorablement à Juraventure Sàrl et Funiculaire Saint-Imier Mont-Soleil SA qui présentent une demande d'autorisation d'utiliser un tronçon de la route communale au Sergent, celui qui est situé entre « Montagne du Droit 130 et 150 », suite à une modification de l'itinéraire de la piste noire de Trott'energy.

Enfants placés

L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte « APEA » de Courtelary communique le nom de la responsable de la surveillance du placement d'enfants. C'est Mme Véronique Jobin, assistante sociale au SASC, occupera cette fonction pour notre commune.

Route des Raimbœufs

L'ouvrage « route des Raimbœufs » a été réceptionné le 15 janvier dernier. Le Conseil municipal se déclare très satisfait des travaux réalisés.

Taxe des chiens

Si vous êtes propriétaire d'un nouveau de chien vous devez impérativement le déclarer. Pour cela nous vous invitons à passer au guichet de l'administration communale. Pour rappel, la taxe sur les chiens coûte, par chien, 40.- francs de base plus 2.- francs pour la plaquette.

Conseil municipal

Villeret, le 5 février 2018